

Déroulé de la procédure d'élaboration du PLUi-H

Conférence intercommunale des 25 maires le 06/09/2023

Prescription du PLUi-H le 20/09/2023 : Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation

Diagnostic avec évaluation environnementale

Définition du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Débat sur le PADD en conseil
(municipal et communautaire)

Réunion publique

Programme d'Orientations et d'Actions
(POA)

Orientations d'Aménagement et de
Programmation (OAP) conforme au PADD

Zonage : règlement graphique pour chaque
commune dans le respects du PADD

Règlement écrit

Réunion publique

Bilan de la concertation et Arrêt du projet de PLUi-H en conseil (municipal et communautaire)

Enquête publique

Conférence intercommunale des maires

Validation du PLUi-H par les 25 conseils municipaux

Délibérations de la CCGA approuvant l'élaboration du PLUi-H et abrogeant les cartes communales